



Lettre d'Informations n°23

Février 2025

Une nouvelle année commence, 2025 ! Celle du 10^{ème} anniversaire de la création de notre Association l'Envol des Coucamounas.

C'est déjà une longue histoire qui nous lie avec les enfants de l'Orphelinat Amour et Manon, ceux que nous avons aidés à grandir et ceux qui sont arrivés depuis.



Actuellement ils sont environ 80 enfants, un nombre important ! Nous espérons pouvoir continuer à les accompagner grâce à votre aide sur laquelle nous comptons.

Chaque mois, nous envoyons une aide financière.

Elle est possible grâce à vos adhésions, (environ 60 en 2024), que nous vous invitons à renouveler pour 2025 (25 €),

Grace aussi aux parrainages mensuels d'une trentaine de parrains. Nous recevons également des dons en cours d'année.

Nous pouvons rajouter les bénéfices de toutes les actions faites en cours d'année : collecte rentrée scolaire, fabrique artisanat avec les ventes sur les marchés Noël et autres (6 en 2024), vente d'agendas et de tapis de souris cette année : ci-dessous pêle-mêle des articles vendus ou à vendre :



Des nouvelles des enfants nous arrivent régulièrement.

Nous avons reçu les photos de fin d'année.



Ils sont toujours joyeux, pleins d'énergie et prêts à faire la fête.



L'automne a été très pluvieux ce qui a entraîné de nombreuses crises de paludisme chez les enfants avec des fièvres élevées et des hospitalisations comme celle de Adonis et Adonaïs. Aux dernières nouvelles, ils allaient mieux.

Espérons qu'un vaccin, en phase d'études, vienne rapidement réduire ce fléau des pays africains.

Les travaux d'aménagements des chambres ont été finalisés avec l'installation des placards de rangement. Un projet mené à bien grâce à l'aide financière du Secours Populaire 92. Encore un grand merci à leur équipe.



Toutes suggestions pour de nouveaux projets seront les bienvenus pour cette nouvelle année.

Rappel : Chaque don fait en cours d'année donne droit à un reçu fiscal

La réduction d'impôt est égale à 75% des versements effectués, dans la limite de 1000 € (art. 200 du Code Général des Impôts) et de 66 % pour les sommes versées dépassant ce plafond, dans la limite de 20 % du revenu imposable, conformément à l'article 200 précité.

Association "L'Envol des Coucamounas" 19 rue Dumenge 69004 Lyon
envoldescoucamounas@gmail.com

Association Loi 1901 - Identification R.N.A. W691088507

CREDIT MUTUEL Domiciliation CCM LYON CROIX ROUSSE RIB Banque 10278 Guichet 07318
N°Compte 00020781501 Clé 18 IBAN International FR76 1027 8073 1800 0207 8150 118 BIC: CMC IFR2A